

## **MOTION AU CSE DU 3 DECEMBRE 2025**

### **ALERTE SUR L'ABSENCE D'UN REEL DIALOGUE SOCIAL ET DU DENI SYSTEMATIQUE DE NOS MISES EN GARDE SUR LA SOUFFRANCE PATENTE DES AGENTS.**

**Mesdames, Messieurs les membres du CSE,**

Les représentants du personnel élus CGT au sein du Comité Social d'Établissement souhaitent, par la présente motion, **dénoncer un climat oppressant généré par des réorganisations brutales** menées depuis maintenant deux ans dans notre établissement.

Nous souhaitons également **dénoncer l'attitude et la stratégie de la direction** vis-à-vis des élus que nous sommes mais aussi à l'encontre des agents du CHU de Nice lors du CSE du 11 juillet 2025.

En effet, le fait de délocaliser une instance telle qu'un CSE dans une salle où il n'y avait pas suffisamment de sièges pour que l'ensemble des élus puissent s'asseoir, ainsi que le fait **d'utiliser des collègues et agents du CHU de Nice pour faire du maintien de l'ordre est inacceptable et non règlementaire.**

Tout cela **pour imposer sans débat ni concertation**, une fois de plus, **des projets de réorganisation construits à la hâte** ayant pour seul objectif de **réduire le nombre d'agents du CHU de Nice.**

De plus, en l'absence des secrétaires titulaire et suppléant du CSE du 11 juillet 2025, notre organisation syndicale constate, par le PV fourni à approbation, qu'aucun secrétaire n'a été élu et qu'aucun moyen d'écoute n'existe pour vérifier la véracité des propos tenus.

Cela manifeste un manquement au règlement intérieur, un déni de démocratie et un mépris envers les élus du CSE. **C'est intolérable !**

Ces derniers mois, à deux reprises les élu(e)s CGT ont interpellé et interrogé la Direction par deux motions.

La première lue à la séance du 11 Juin 2025 s'intitulant : **« ALERTE CONTRE LES PRESSIONS INSTITUTIONNELLES LIÉES À LA RÉORGANISATION DES SERVICES HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION POLAIRE AU CHU DE NICE »**

La deuxième lue et votée à la majorité à la séance du 25 juin 2025 s'intitulant : **« PROJETS DE REORGANISATION DES SERVICES - Organisation de la fonction transport - Organisation de la fonction bionettoyage et logistique d'étage »**

Nous constatons que quelles que soient les alertes et les objections portées par les agents et les élus sur les projets, la Direction reste sourde et n'ouvre aucune négociation se contentant de faire passer en force tous les projets de réorganisation.

**Cela démontre bien la manière brutale de mise en place de la délégation polaire au CHU de Nice depuis maintenant deux ans.**

A ce jour, **nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que ces réorganisations engendrent :**

- Des conditions de travail fortement dégradées,
- Une perte de repères professionnels,
- Des menaces implicites de mobilité ou de perte de poste,
- Un stress constant lié à l'incertitude des plannings et des missions,
- Une pression constante, sans prise en compte de la réalité du terrain,
- Un gel du passage en CDI pour les CDD sur postes vacants voire fin de CDD.

**Nous réaffirmons :**

- Que cette logique constituerait une **forme de harcèlement institutionnel**, au sens où elle résulte d'un **système de gestion déshumanisé**, destructeur pour les professionnels et contraire aux principes fondamentaux du service public de santé.
- Que cette politique de réorganisation précipitée, mise en œuvre sans cadre clair ni accompagnement, **porte atteinte à la santé physique et mentale des agents**, à leur dignité, à leurs droits statutaires, et crée un **climat de travail anxigène**,
- Qu'elle contrevient aux obligations légales de l'établissement en matière de **prévention des risques psychosociaux**, de **dialogue social** et de **respect de l'obligation de sécurité** prévue par le code du travail (art. L.4121-1) et le statut de la fonction publique hospitalière.

**En conséquence, nous exigeons :**

- **La suspension immédiate des réorganisations en cours**, tant qu'elles n'auront pas été soumises à un débat transparent et argumenté avec les élus du personnel et les professionnels concernés,
- **La mise ne place d'un audit externe indépendant** sur les conséquences des décisions managériales prises par l'institution depuis 2023 sur la santé du personnel,

**Cette motion sera transmise :**

- Au ministère de la santé
- A l'ARS PACA
- Aux personnels hospitaliers
- Aux usagers et partenaires associatifs de l'hôpital

**Fait à Nice, le 3 décembre 2025**

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique*  
<https://www.cgt-chudenice.fr>